

27 septembre 2006

N° 2006-0193

BUDGET TELECOM

- Admission des actions de la société sur Alternext le 4 octobre 2006.
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement Global du 27 septembre 2006 au 4 octobre 2006 et d'une OPO du 27 septembre 2006 au 3 octobre 2006.
- Règlement-livraison de l'OPO le 9 octobre 2006
- Début des négociations sur Alternext le 10 octobre 2006.

I – ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 2.790.991 actions existantes composant le capital de la société BUDGET TELECOM auxquelles s'ajoutera un maximum de 707.547 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2006. La valeur nominale des actions s'élève à 0.15 € par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions BUDGET TELECOM sera réalisée le 4 octobre 2006, selon la procédure de Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société BUDGET TELECOM est assurée dans les conditions suivantes :

-Une notice légale a été publiée au BALO, le 13 septembre 2006 et une notice complémentaire sera publiée le 2 octobre 2006.

-Un prospectus d'introduction est disponible auprès de la Société à l'adresse suivante: 244 , Rue Claude François, 34080 Montpellier (www.budget-telecom.fr) ainsi que sur son site Internet , et auprès de l' établissement financier introducteur GLOBAL EQUITIES, 23 , rue Balzac 75046 Paris.

-Un prospectus d'introduction est également disponible sur les sites Internet d'Alternext (www.alternext.com) et de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse, 75002 Paris (www.amf-france.org).

II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 896.225 actions (pouvant être porté à 1.030.657 actions après exercice éventuel de la clause d'extension) seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (L'Offre). Ces actions proviendront de la cession par des actionnaires d'un maximum 188.678 actions existantes (pouvant être portées à un maximum de 216.978 actions en cas d'exercice de la clause d'extension) et d'une augmentation de capital d'un maximum de 707.547 actions à réaliser dans le cadre de l'introduction (qui peut être limitée à 75% soit 530.661 actions ou augmentée de 15% en cas d'exercice de la clause d'extension pour être portée à 813.679 actions) et décidée par le Conseil d'administration du 25 septembre 2006, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 mai 2006.

- Date de première cotation : 4 octobre 2006.
- Procédure d'introduction : Placement Global + OPO.
- Nombre de titres diffusés dans le public : 896.225 actions (soit environ 25.62 % du capital et 14,69 % des droits de vote après augmentation de capital) et un maximum de 1.030.657 actions après exercice éventuel de la clause d' extension (soit environ 28.59 % du capital et 16,68 % des droits de vote après augmentation de capital).

Le Placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Conditions communes au Placement Global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative : **9.90 euros – 11.30 euros**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le Placement Global. Le prix du Placement Global sera identique à celui de l'OPO. Il sera fixé le 4 octobre 2006, postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.

En cas de modification des modalités de l'offre non prévues dans le prospectus visé ainsi que de prorogation ou clôture anticipée de la date de clôture de l'offre les nouvelles modalités feront l'objet d'un visa préalable de l'AMF et les nouvelles modalités de l'Offre seront portées à la connaissance du public au moyen d'une notice diffusée par Euronext Paris SA, d'un communiqué diffusé par la Société et d'un avis financier publié par la Société dans au moins un journal de diffusion nationale. En cas de survenance de l'un des événements visés ci-dessus, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'OPO, disposeront d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication par la Société de l'avis financier visé ci-dessus pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis avant cette publication, auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres, irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO. En cas de modification des autres modalités initialement arrêtées pour l'Offre, Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

1) Caractéristiques du Placement Global

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international réalisé dans certains pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du Placement Global: Du 27 septembre 2006 au 4 octobre 2006 à 12h00 (heure de Paris).
- Etablissement en charge du Placement Global : GLOBAL EQUITIES .
- Nombre de titres proposés dans le Placement Global: Un maximum de 716.980 actions soit 80% de l'Offre

La répartition des actions offertes entre l'OPO, et le Placement Global, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre.

2) Caractéristiques de l'OPO

- Durée de l'OPO: Du 27 septembre 2006 au 3 octobre 2006 à 17h00 (heure de Paris).
- Nombre de titres proposés dans l'OPO: Un minimum de 179.245 actions soit 20% de l'Offre.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO, sera au moins égal à 20% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre.

Le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'OPO d'une part et dans le cadre du Placement Global d'autre part est susceptible d'ajustement en fonction de la nature de la demande :

- le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'OPO ne puisse excéder 30 % du nombre total d'actions offertes diffusées dans le public ;
- le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l'OPO dans le cas où l'OPO ne serait pas entièrement couverte.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 3 octobre 2006 à 17h00 (heure de Paris)** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 4 octobre 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées**. **Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P1.2.16 des Règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris SA, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- **Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.**
- **Fraction d'ordre A2 : au-delà de 100 titres.**

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 4 octobre 2006 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du marché transmettront à Euronext Paris SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre de fractions d'ordre et de titres demandés.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 4 octobre 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 10 octobre 2006.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 4 octobre 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part Global Equities (543) compensé par Parel (Code Affilié 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 9 octobre 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 6 octobre 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 4 octobre 2006.

Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- Un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; S'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- Les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- Euronext Paris SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- Euronext Paris SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Il est précisé que l'émission des actions nouvelles ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire.

Il est précisé que conformément à la notice n°2006-0096 du 13 septembre 2006, les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) sont compensées et garanties par LCH-Clearnet SA.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Listing Sponsor</u> :	GLOBAL EQUITIES
<u>Etablissement en charge du Placement Global</u> :	GLOBAL EQUITIES
<u>Désignation de la société</u> :	BUDGET TELECOM
<u>Service des titres et service financier</u> :	CACEIS
<u>Négociation sur Alternext</u> :	Dès le 10 octobre 2006, les actions BUDGET TELECOM seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
<u>Code mnémotechnique</u> :	ALBUD
<u>Code ISIN</u> :	FR0004172450.
<u>Secteur d'activité ICB</u> :	6000 6500 6570 6575. MOBILE TELECOMMUNICATIONS

NOTA : Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société BUDGET TELECOM sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur BUDGET TELECOM que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus a été visé par l'Autorité des marchés financiers le 6 septembre 2006 sous le numéro 06-302 et une note d'opération complémentaire a été visée le 26 septembre 2006 sous le numéro 06- 324.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à Euronext Paris SA
Le 4 octobre 2006 à 10h00 (heure de Paris) au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS

Membre dépositaire affilié Euroclear France n°

Adresse.....

Nom de la personne responsable N° de téléphone

Décomposition des ordres d'achat	Nombre de fractions d'ordre	Nombre de titres
Fraction d'ordre A1 : Entre 1 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 : Au-delà de 100 titres		

-
- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
 - s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

September 27th, 2006

N° 2006 – 0193

- Admission of shares of the Company on Alternext on October 4th, 2006.
- Offering of shares to the public in a Global Placement from September 27th, 2006 to October 4th, 2006 and an Open Price Offer from September 27th, 2006 to October 3rd, 2006.
- Settlement/ Delivery of the Open Price Offer on October 9th, 2006
- Beginning of trading on Alternext on October 10th, 2006

I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, Euronext Paris SA has decided to admit on Alternext the 2,790,991 existing shares that comprise the equity of BUDGET TELECOM at the day of the admission and a maximum of 707,547 new shares that will be issued in the admission framework.

The admitted shares, which par value is 0.15€ per share, will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from 1st January 2006. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of BUDGET TELECOM shares on Alternext will take place on October 4th, 2006 in accordance with the procedure of Global Placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of BUDGET TELECOM will be provided to professional investors and the public as follows:

- Publication of the legal notice in BALO on September 13th, 2006 and an additional legal notice is planned on October 2nd, 2006..
- A prospectus will be available for consultation at the company's head office: 244, Rue Claude François, 34080 Montpellier (www.budget-telecom.fr), and at the listing sponsor and broker's head office, GLOBAL EQUITIES, 23, rue Balzac, 75406, Paris Cedex 08
- A prospectus is also available on Alternext's website (www.alternext.com) and on the Autorité des marchés financiers's Internet website (www.amf-france.org).

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Global Placement).

For the listing on Alternext, 896,225 shares with a maximum of 1,030,657 shares with the extension Clause will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPO). The shares will be obtained from the selling of a maximum 188,678 existing shares (216,978 shares should the extension clause be totally exercised) and from the issue of a maximum of 707,547 new shares (that can be reduced to 75% ie 530,661 new shares or increased to 813,679 new shares should the extension clause be totally exercised) as part of a capital increase permitted by the General Meeting on 24 Mai 2006 and to be realised with the listing and decided by the Board of directors on 25th September 2006.

- Date of first listing: October 4th, 2006.
- Listing procedure: Global Placement + OPO.
- Number of shares offered: 896,225 shares (approximately 25.62 % of the equity and 14.69 % of voting rights after capital increase).and a maximum of 1,030,657(approximately 28.59 % of the equity and 16.68 % of voting rights after capital increase).

The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on BUDGET TELECOM shares will be possible after the delivery of the Depositary Certificate, i.e. after the date of Settlement.

Conditions applying to both Global Placement and OPO

- Indicative price range : **€9.90 – €11.30**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the Global Placement. The prices of the Global Placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on October 4th, 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris SA in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- However, if the terms and conditions of the Offer as described in the prospectus are modified, the modifications will be announced to the public by a notice of Euronext Paris SA and a press release published in at least one national newspaper. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris SA notice.

1) The Global Placement

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public Placement in France and an international private Placement in some countries excluding the United States of America.

- Period of the Global Placement: From September 27th, 2006 to October 4th, 2006 inclusive (12:00 CET).
- Underwriter: GLOBAL EQUITIES
- Number of shares within the Global Placement: A maximum 716,980 shares ie 80% of the Offer.

Depending on the demand, the breakdown between the Global Placement and the OPO may be adapted as stated below.

2) The OPO

- Period of the OPO From September 27th, 2006 to October 3rd, 2006 inclusive (17:00 CET).
- Number of shares within the OPO A minimum of 179,245 shares ie 20% of the Offer.

If the demand permits it, the number of shares offered within the OPO will be equal to 20% minimum of the Offer.

Depending on the demand, the breakdown between The Placement and the OPO may be adapted as stated below:

- In order to increase the Open-Price Offer, the number of shares offered within the placement may be reduced. However that number of shares offered in the Open-Price Offer will not exceed 30% of the total number of shares disseminated to the public.
- In order to increase the placement, the number of shares offered within the open-Price Offer may be reduced if the OPO would not be fully subscribed.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 CET on October 3rd, 2006**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable and their validity will be October 4th, 2006.

Purchase orders issued under the OPO can be divided in two categories:

- A1 order portion :1-100 shares inclusive.
- A2 order portion : more than 100 shares.

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 am (CET) on October 4th, 2006, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested using the model given in annex.

Result of the OPO: the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris SA on October 4th, 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to orders and the trading conditions for October 10th, 2006.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of October 4th, 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Global Equities (543) settled by Parel (code 528) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on October 9th, 2006. All SLAB

RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am CET on October 6th, 2006. The trading day shown on instructions will be October 4th, 2006.

The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to change which will be announced in a new notice by Euronext Paris SA.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; fro accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- Euronext Paris SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- Euronext Paris SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

<u>Listing advisor:</u>	GLOBAL EQUITIES
<u>Broker</u>	
<u>Company name:</u>	BUDGET TELECOM
<u>Securities and financial services:</u>	CACEIS
<u>Trading:</u>	As of October 10 th , 2006, BUDGET TELECOM will be traded on Alternext, trading category E1.
<u>Symbol:</u>	ALBUD
<u>ISIN Code:</u>	FR0004172450.
<u>ICB sector :</u>	6000 6500 6570 6575. MOBILE TELECOMMUNICATIONS

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated march 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations

The prospectus received from the Autorité des marchés financiers the visa n° 06-302 dated September 6th, 2006 and an additional note d'opération received on September 26th 2006, the visa number 06-324.

Model form to be used by intermediaries

Fax this document on October 4th, 2006
on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR BUDGET TELECOM SHARES

Member accepting orders Euroclear France member n°
Address
Contact.....Telephone number.....
Fax number :

Types of order	Number of order portions	Number of shares
A1 order portion : 1-100 shares inclusive		
A2 order portion : More than 100 shares		

—————
Clients may place only one order which may not be shared out among intermediaries; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.